

L'Edition Musicale Vivante

revue mensuelle
le n° 4 francs

abonnement :
france : 40 francs
étranger : 50 francs
chèques postaux : 1246-33



5, rue
du cardinal-mercier
paris (9^e)

Tel. { Trinité 23-92 Trinité 23-95
 — 23-93 — 23-96
 — 23-94

Sommaire

LE DISQUE A LA CASERNE, par Paul ALLARD ■ FÉERIE MODERNE, par Gérard VOISIN ■
APRÈS LE GRAND PRIX, par Georges BRÉMONT ■ CRITIQUE DES DISQUES, par Émile VUIL-
LERMOZ ■ LES DISQUES DE VIOLON, par Marc PINCHERLE ■ LES DISQUES DE DICTION, par
Régis GIGNOUX ■ LES DISQUES DE CHANT, par Maurice BEX ■ LES DISQUES DE CHANSONS,
par Bernard ZIMMER ■ Nos ÉCHOS.



Le Disque à la Caserne

L'Armée Française réclame des disques, des disques et encore des disques !

L'armée — cette vénérable institution qui remonte à l'âge des cavernes — j'allais dire des casernes — n'est pas étrangère au mouvement universel de mécanisation.

Elle se modernise. Elle fait appel aux ressources du machinisme qui réduit au minimum l'intervention de la main-d'œuvre humaine.

Lidoire et Potiron sont, aujourd'hui, experts dans l'art de faire tourner la machine-à-laver-la-vaisselle, d'actionner la-machine-à-secouer-les-capotes et même la-machine-à-épélucher-les-pommes-de-terre.

Le travail matériel de l'armée tend, de plus en plus, à être confié à la mécanique et les batailles futures ne seront plus que des chocs entre des machines adverses garnies, hélas ! de matériel humain !



Et le travail intellectuel ?

L'instruction des troupes est puissamment aidée, depuis la guerre, par le cinéma.

J'ai rendu visite à l'apôtre du cinéma militaire, M. le Capitaine Calvet, directeur du Service cinématographique de l'Armée. Dans toutes les casernes, il y a, aujourd'hui, des salles de projection cinématographique où le futur combattant apprend, sur l'écran, l'art de tuer ses semblables.

Ce que les « Plus de-quarante-ans » ont, avant la guerre, appris, à la caserne, par la voix du caporal-instructeur, leurs fils, aujourd'hui, l'apprennent par des leçons de choses cinématographiques.

J'ai, sous les yeux, le plan général d'éducation militaire par le cinéma, établi par

l'Etat-Major général de l'Armée. Rien n'y manque : l'Ecole du soldat, le maniement d'armes, le service intérieur de place, l'instruction du tir, l'armement, les travaux de campagne, l'emploi individuel des outils, la lutte contre les gaz, la défense contre avions, l'entretien des cantonnements, la manœuvre du char d'assaut, l'éducation physique du soldat, etc...

— Utilisez-vous — ai-je demandé au capitaine Calvet — le film sonore et parlant d'enseignement militaire ?

— Pas encore ! — me répondit le sympathique officier. Et je le regrette vivement, mais nos crédits (un million pour toute l'Armée) ne nous permettent pas de telles prodigalités !

— A défaut de film sonore, le disque et la machine parlante ne pourraient-ils pas rendre quelques services à l'éducation technique et morale de l'armée ?



A la vérité, l'Armée n'ignore pas le disque.

Mais, jusqu'ici, le Ministère de la Guerre ne le considère que comme un moyen de distraction.

Et c'est auprès d'un autre service de la rue Saint-Dominique que j'ai dû poursuivre cette enquête sur le disque à la caserne.

Au cabinet du ministre, le 4^e bureau, affecté aux *Œuvres Militaires*, m'a fourni les plus amples renseignements sur le disque considéré par les chefs de l'armée comme le meilleur dérivatif au cafard des casernes.

— Les Œuvres militaires dont nous nous occupons — m'a précisé un officier appartenant à la Grande Muette — sont de deux ordres tout différents. Il y a d'abord les *Foyers du Soldat*. Ce sont des œuvres fondées, sous notre patronage, par les grandes sociétés philanthropiques : la *Croix-Rouge*, l'*Œuvre des blessés militaires*, l'*Union des femmes de France*, l'*Association des dames françaises*, l'*Union franco-américaine*, etc.

Il n'est pas, aujourd'hui, de corps de troupe qui n'ait son Foyer du Soldat. Et il n'est point de Foyer du Soldat qui n'ait son phono. C'est le premier appareil qu'ils tiennent à se procurer, même avant le piano, même avant le poste de T. S. F.

Si des philanthropiques veulent faire plaisir aux défenseurs de la Nation, leur tâche est bien simple : qu'ils envoient aux *Foyers du Soldat* des disques ! Des disques ! Et encore des disques !

A côté de ces œuvres privées, il y a, dans les casernes, des œuvres strictement militaires : ce sont les *Coopératives*.

Les coopératives, placées sous la direction même du chef de corps, fournissent aux soldats, en même temps que des boissons saines et hygiéniques, des distractions du même ordre.

Là aussi, dans ces œuvres officielles, le cri est le même : *Des disques, des disques et encore des disques !*

Nos soldats aiment beaucoup mieux le phono, comme ils disent, que la T. S. F.

La T. S. F., en effet, ne commence à être intéressante que vers neuf heures du soir. Or, à cette heure-là, l'appel a sonné et tous les soldats de France ont le devoir de fermer l'œil collectivement.

Avec les disques, on peut choisir son programme et on peut concevoir un répertoire de disques à l'usage des militaires, tandis que la T. S. F. ne peut pas se spécialiser de la même façon. Et puis, ce que nos soldats reprochent à la T. S. F., c'est son bavardage, son abus des conférences et des discours.

Or, nous souffrons d'une pléthore de conférenciers. Nous sommes assaillis de demandes émanant de moralistes, d'apôtres, de directeurs de conscience de toutes sortes, de propagandistes anti-vénériens, anti-alcooliques, anti-tuberculeux. Et nos soldats redoutent de retrouver, dans le haut-parleur, la voix de ces hommes de bonne volonté...

Aussi, je crois difficilement au succès, dans les casernes, de disques de propagande morale. Ce que veut le soldat, c'est de la joie, de la gaieté, de la musique !

— Ces besoins sont-ils satisfaits ?

— Hélas ! nous souffrons du même mal que tous les services publics auprès desquels vous avez poursuivi votre enquête : les hôpitaux, les écoles, etc..., le manque d'argent !

Songez que nous avons, pour toute l'armée, 360 coopératives auxquelles il faut ajouter 100 salles de distraction. Or, pour ces 460 centres de réunion, le Parlement-Providence ne nous a voté, cette année, que 92.000 francs.

Je m'empresse d'ajouter que ces 92.000 francs ne représentent que les secours envoyés par le Ministère aux coopératives défailtantes, et que la plupart de nos coopératives trouvent le moyen d'acheter, elles-mêmes, sur leurs propres bonis, les appareils et les disques nécessaires.

En somme, nous ne venons en aide qu'aux coopératives pauvres. Tout de même, d'après les rapports de commandants de corps d'armée — et mon aimable interlocuteur se mit à les feuilleter — il résulte que les demandes dépassent de beaucoup les offres. Les chefs de corps se plaignent que les phonographes utilisés par les coopératives ne sont plus à la page. Ce sont les antiques phonos de l'âge héroïque. Mais ce sont surtout les disques qui nous manquent. Les soldats se plaignent d'entendre toujours les mêmes airs et cela finit par les détourner de la musique. Dans l'armée, on use les disques jusqu'à la corde et les sons qu'ils font entendre n'ont plus rien d'humain.

Tenez, voici un régiment qui nous demande énergiquement des fonds pour le renouvellement de son répertoire. Nous lui envoyons 500 francs pour achat de phono et de disques. A celui-ci, 520 francs. A cet autre, 540 francs.

Au tarif moyen où sont les disques (20 francs par unité) on ne va pas loin avec 520 francs, surtout si, par surcroît, il faut renouveler l'appareil !

— Les grandes maisons d'édition ne viennent-elles pas à votre secours ? N'est-ce pas, en quelque sorte, un devoir national pour elles, d'aider ainsi nos jeunes gens à supporter l'insipide vie de caserne ? Ne serait-ce, d'ailleurs, pas pour elles un excellent moyen de propagande auprès de ces hommes qui, en grande majorité sont des paysans, et qui, dès leur sortie de la caserne, fonderont une famille et seront, ainsi, incités à pourvoir leur foyer d'un précieux élément de joie et de réconfort.

Mon interlocuteur me regarda avec surprise :

— Non, personne n'a jamais songé à donner à l'armée des phonographes ni des disques !

— Une dernière question : la machine ne pourrait-elle pas, en musique comme dans les autres domaines, remplacer, dans l'armée, la main-d'œuvre défailtante ? Est-il utopique d'imaginer l'époque où la musique militaire de chair et d'os sera, somme dans les autres orchestres, remplacée par de belles machines amplificatrices ?

L'officier demeura un instant rêveur. Puis :

— J'avoue que je vois très mal cette réalisation : par nature et par destination, autant qu'en vertu de nos règlements, la musique militaire doit être ambulante. Elle n'est faite que pour entraîner les troupes à marcher et à s'élancer à l'assaut. J' imagine mal un régiment se jetant, drapeau déployé, sur l'ennemi au son d'une *Marseillaise* mécanique !

— Certes, non — répondis-je. Mais, en temps de paix, les kiosques militaires de nos pacifiques provinces, aujourd'hui désertés par leurs orchestres, ne pourraient-ils pas diffuser en plein air de belles reproductions phonographiques ? Le progrès ne réserve-t-il pas à l'électrophone la noble tâche de verser l'héroïsme au cœur des citoyens ?...

— Ceci n'est pas mon rayon. Au reste, ne croyez pas que les musiques militaires souffrent d'une crise : il est si agréable, pour un jeune homme, de servir sa Patrie en jouant du trombone que, chez nous, les vocations musicales ne manquent pas...

... Pour parer à la crise des musiciens, ne va-t-on pas, contrairement à l'adage bien connu, recruter le civil dans le militaire ?...

PAUL ALLARD.